

Protocole sanitaire

Mise à jour : 1^{er} septembre 2020

Préalable :

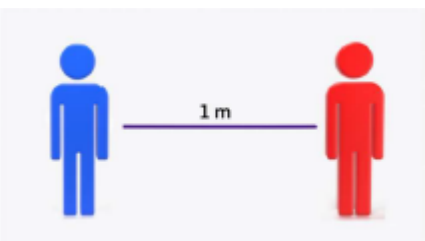
Les parents jouent un rôle essentiel Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent la directrice.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Règles de distanciation physique



Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe

et les espace de restauration.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.



Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant **30 secondes**.

Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire.

Le lavage des mains sera réalisé chaque jour d'école a minima:

Les élèves se lavent les mains, a minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant chaque repas ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir, avant de rentrer chez eux ou dès l'arrivée à la maison.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique.

Le port du masque

- Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire à l'école pour tous les personnels.

- Pour les élèves

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école ;

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.

En cas de ventilation mécanique, il s'agit de s'assurer de son bon fonctionnement et de son entretien.

Mouchoirs en papier

Des mouchoirs en papier sont obligatoirement fournis par les parents en élémentaire qui resteront dans le sac des enfants.

La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire. Toutefois, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes. Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents. Les personnels portent un masque durant tous leurs déplacements.

De même, la limitation du brassage dans les transports scolaires n'est pas obligatoire.

o l'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement est réalisée par des points d'entrée différents.

Les parents veilleront à ce que leur enfant passe aux toilettes à la maison avant l'arrivée à l'école.

Ils éviteront les attroupements, le port du masque aux abords de l'école est recommandé.

- **ELEMENTAIRE**

Les parents déposent les enfants devant l'école en « dépose minute » entre 7h50 et 8h00 et entre 13h20 et 13h30.

Les enfants entreront dans l'école par **la porte la plus proche de leur salle de classe selon une signalétique** afin de fluidifier au mieux la circulation des élèves et d'éviter tout croisement.

La personne présente devant le bâtiment de l'école élémentaire s'assurera du respect des consignes.

La porte d'entrée sera fermée à 8h00 et 13h30.

Il n'y aura plus d'accueil dans la cour ; une fois entrés dans l'école, les enfants se rendront directement dans leur classe où un enseignant sera présent.

Les portes d'accès à l'école devront restées ouvertes pendant toute la période d'entrée des élèves pour qu'ils n'aient pas à toucher les poignées.

La personne qui assure l'ouverture du portail veillera à fermer la porte d'entrée.

Lors des sorties à 11h30 et 16h, il faudra veiller à ce que les élèves ne se croisent pas. Par conséquent, les enseignants devront être très rigoureux et pour éviter les attroupements et donc la promiscuité, ils emprunteront des passages différents, signalés aux parents.

- **MATERNELLE :**

Les parents se garent sur le parking de l'école et accompagnent leur enfant jusqu'à la porte de la salle de classe avec port du masque obligatoire et gel hydroalcoolique mis à disposition entre 7h50 et 8h30. L'accueil aura lieu dans la cour entre 13h20 et 13h30.

Le portail et la porte d'entrée seront fermés à 8h30 et 13h30.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité locale, il revient à chaque école et établissement de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

La formation, l'information et la communication

Le personnel

Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée dès les premiers jours. Les médecins et infirmiers de l'éducation nationale apportent leur appui à ces actions de formation.

Les parents Ils sont informés clairement :

o des conditions de fonctionnement de l'école ou de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;

o de leur rôle dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;

o de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 38°C) ;

o de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;

o des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel ;

Isolement immédiat avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible.

Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.

o de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;

- *Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.*

- *Transmission aux personnels et aux familles des élèves de consignes sanitaires éventuellement données par les autorités sanitaires*

- *La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.*

o des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement

- *information du médecin scolaire : Dr Sanchez Vargas*

03 89 72 33 87 ; liliane.kante@ac-strasbourg.fr

- *information de l'infirmière de secteur du collège de Fortswchihhr : Mme Roth*

03 89 47 40 58 ; Sandra.Galati@ac-strasbourg.fr

o des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;

o des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;

o de l'organisation du périscolaire.

Les élèves

Les élèves bénéficient d'une **information pratique sur les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque** ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures.

Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours ou du dispositif 2S2C.